



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 14.09.2022

Numéro de publication: HR02-1005561668

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Impharm AG, Zug, nouveau Lausanne

Impharm AG

(*Impharm SA*) (*Impharm Ltd*)

Avenue des Bergières 10

1004 Lausanne

Jusqu'ici

Impharm AG, précédemment à Zug, CHE-113.363.398 (FOSC du 03.08.2021, p. 0/1005263484). Rappel historique: Par décision du 05.11.2019, le Président de la 11ème Chambre des recours du Tribunal cantonal du canton de Zoug a accordé l'effet suspensif au recours formé contre l'ouverture de la faillite. En admettant le recours, la 11ème Chambre des recours du Tribunal cantonal du canton de Zoug a, selon décision du 5 décembre 2019, suspendu et annulé le chiffre 1 de la décision rendue le 22 octobre 2019 par le juge unique du Tribunal cantonal de zoug, et a rejeté la demande de mise en faillite. Statuts modifiés le 23.08.2022. Siège transféré à Lausanne. Nouvelle adresse: Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne. Nouvelle raison de commerce: Impharm AG (Impharm SA) (Impharm Ltd). But: la société a pour but la prestation de tous services, notamment le conseil, ainsi que le commerce sous toutes ses formes (achat, vente, import, export, représentation) de marchandises de toute nature, en particulier dans les domaines médicaux et pharmaceutiques. La société peut: exercer toute activité financière, commerciale, industrielle et immobilière en rapport direct ou indirect avec son but; les opérations immobilières prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger sont exclues; créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger; participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but; accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, si cela favorise ses intérêts. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Nouvelles formes des communications aux actionnaires: par lettre recommandée ou par courriel. Administration: Schnell John, des USA, à Zug, est membre du conseil d'administration avec signature individuelle. Selon déclaration du 04.12.2008, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

Registre journalier no 17143 du 09.09.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 148, Date: 03.08.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud